

# Règlement Critérium Fédéral : saison 2025-2026

<b>1-</b>	<b>Dispositions générales .....</b>	<b>2</b>
	<i>Préambule :.....</i>	<i>2</i>
	<i>Licenciation :.....</i>	<i>2</i>
	<i>Article 1 : Organisation sportive .....</i>	<i>2</i>
	<i>Article 2 : Catégorie d'âge .....</i>	<i>2</i>
	<i>Article 3 : Cotations et classement .....</i>	<i>2</i>
	<i>Article 4 : Retard.....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 5 : Examen des litiges .....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 6 : Nombre de tours.....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 7 : Mutation.....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 8 : Maternité.....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 9 : Repêchage .....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 10 : Première participation ou reprise d'activité.....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 11 : Constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante .....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 12 : Placement des joueurs (joueuses) .....</i>	<i>3</i>
	<i>Article 13 : Abandon, suspension et forfaits.....</i>	<i>4</i>
<b>2-</b>	<b>Organisation sportive du critérium fédéral départemental .....</b>	<b>4</b>
	<i>Article 14 : Tableaux par catégories d'âge .....</i>	<i>4</i>
<b>3-</b>	<b>Organisation sportive du critérium fédéral départemental .....</b>	<b>5</b>
	<i>Article 15 : Montées du comité 44 vers la ligue.....</i>	<i>5</i>
	<i>Article 16 : Principe des descentes.....</i>	<i>6</i>
	<i>Article 17 : Montées au sein du comité .....</i>	<i>6</i>
	<i>Article 18 : Formule du critérium fédéral départemental.....</i>	<i>7</i>
	<i>Article 19 : Repêchages.....</i>	<i>8</i>
<b>4-</b>	<b>Dispositions diverses .....</b>	<b>8</b>
	<i>Article 20 : Lieux et horaires des 4 tours.....</i>	<i>8</i>
	<i>Article 21 : Durée des parties.....</i>	<i>9</i>
	<i>Article 22 : Cotations et classement final .....</i>	<i>9</i>
	<i>Article 23 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge .....</i>	<i>9</i>
	<i>Article 24 : Barème de cotation du critérium fédéral départemental .....</i>	<i>10</i>

## 1- Dispositions générales

### *Préambule :*

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés « compétition » à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter un droit d'inscription spécifique par l'intermédiaire de son association.

### *Licenciation :*

➤ Voir articles II.606.1 et II.606.2 du règlement administratif 2025

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

- Si la mention « En règle avec la certification médicale » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer
- Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité avec la mention « en compétition », datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur (ou d'une joueuse), il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou informatique)
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou informatique)
- Accès (joueur) internet à l'adresse suivante : <https://malicence.fft.com/login>
- Accès (organisme) à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et iOS).

Les personnes figurant sur le banc ou situées à proximité de l'aire de jeu doivent être titulaires d'une licence loisir ou compétition. L'arbitre (ou le juge-arbitre) doit s'assurer de leur licenciation. Un seul conseiller par joueur et le même du début à la fin d'une partie.

Si un joueur (ou une joueuse) présente sa licence de la phase 1 en phase 2 tout en respectant la certification médicale, il (ou elle) peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de poule son classement et points classement.

### *Article 1 : Organisation sportive*

Le critérium fédéral comporte quatre (4) échelons : Nationale 1 ; Nationale 2 de zone, régional et départemental.

### *Article 2 : Catégorie d'âge*

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours.

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors de la saison précédente ou des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour de la saison N+1.

### *Article 3 : Cotations et classement*

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont classés suivant le barème défini par les règlements sportifs fédéraux.

**Article 4 : Retard**

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas lors de sa première partie de poule, il est déclaré perdant pour cette partie et marque 0 point. Il peut cependant jouer les autres parties.

**Article 5 : Examen des litiges**

Dans chaque cas, il appartient à chaque commission sportive compétente de statuer sur les litiges.

**Article 6 : Nombre de tours**

A tous les échelons, le critérium fédéral se déroule en quatre (4) tours dans les tableaux.

**Article 7 : Mutation**

Tout joueur muté en cours de saison ou en fin de saison garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

**Article 8 : Maternité**

Toute féminine pendant sa grossesse et congé maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participation aux compétitions) est maintenue dans l'échelon dans lequel elle était qualifiée.

**Article 9 : Repêchage**

En cas d'égalité aux points / lettre du barème du critérium fédéral, l'avantage est donné au joueur le mieux classé (ou à la joueuse la mieux classée).

**Article 10 : Première participation ou reprise d'activité**

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement fixée au 29 septembre sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel.

Un joueur (ou une joueuse) peut s'inscrire à tout moment de la saison après le 1er tour, il (ou elle) commencera dans la division la plus basse.

**Article 11 : Constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante**

Dans chaque catégorie, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante est définie par la commission sportive compétente. Celle-ci tient compte du cumul des points obtenus lors de la saison précédente ainsi que des particularités prévues par le règlement de chaque division. (Changement de catégories, montants des divisions inférieures, incorporation des nouveaux joueurs et nouvelles joueuses...).

Note : La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie.

**Article 12 : Placement des joueurs (joueuses)**

Dans tous les cas, les joueurs sont placés en respectant l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions des règlements sportifs.

***I.302 - Placement des joueurs dans une poule***

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée ;
- soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Pour le 1er tour, les joueurs (joueuses) sont classés (classées) à partir du dernier classement officiel diffusé.

Tout.e. joueur.se qui termine à la dernière place (même si le tableau est incomplet) descend dans la division inférieure.

Pour les autres tours, la commission sportive compétente choisit de placer les joueurs (joueuses) selon la place du tour précédent.

En cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur (à la joueuse) ayant le plus de points critérium fédéral sur la somme des tours précédents. En dernier recours, l'avantage sera donné au joueur le plus (à la joueuse la plus) jeune.

Si un joueur (une joueuse) est blessé(e) ou malade et ne peut pas participer à un tour de critérium fédéral, il lui sera demandé un certificat médical de contre-indication sportive et ne descendra pas d'une division.

### **Article 13 : Abandon, suspension et forfaits**

#### Article 13.1: Abandon

Tout joueur (toute joueuse) ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci est considéré(e) comme battu(e) pour la (les) partie(s) qui lui reste(nt) à disputer et marque les points de la place obtenue.

#### Article 13.2: Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

#### Article 13.3: Forfaits

- a. Tout joueur engagé pour un tour dans une division donnée doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité connue suffisamment à l'avance, sa non-participation doit être indiquée sur [Espace clubs-joueurs](#) avant le mercredi soir précédant le tour. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.
- b. Pour un forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences définie par la commission sportive (Voyage scolaire, décès d'un proche, hospitalisation, sélection ou stage DTN ou fédérations associées et affinitaires, maladie, blessure), le joueur est maintenu dans la division.  
Pour un forfait non excusé, le joueur (la joueuse) est exclu(e) du critérium fédéral pour la saison en cours. Le joueur (la joueuse) écope d'une amende de 15€ ainsi que la perte de points que le joueur (la joueuse) aurait dû jouer.
- c. Tout joueur exclu ou forfait non excusé au dernier tour descendra d'une division au premier tour de la saison suivante.
- d. L'incorporation d'un nouveau joueur (nouvelle joueuse) se fait après les joueurs qui se maintiennent dans la division et avant les montants de la division inférieure.

## **2- Organisation sportive du critérium fédéral départemental**

### **Article 14 : Tableaux par catégories d'âge**

L'échelon départemental comporte 18 tableaux messieurs et 4 tableaux dames

### TABLEAU MESSIEURS

- Seniors messieurs :
  - Pré-région (32 joueurs)
  - D1 (24 joueurs)
  - D2 (24 joueurs)
  - D3 (24 joueurs)x2
  - D4 (x joueurs)
- Juniors garçons :
  - Pré-région (24 joueurs)
  - D1 (24 joueurs)
  - D2 (24 joueurs)
  - D3 (x joueurs)
- Cadets :
  - Pré-région (24 joueurs)
  - D1 (24 joueurs)
  - D2 (24 joueurs)
  - D3 (x joueurs)
- Minimes garçons :
  - Pré-région (24 joueurs)
  - D1 (24 joueurs)
  - D2 (x joueurs)
- Benjamins :
  - Pré-région (24 joueurs)
  - D1 (x joueurs)
- Poussins :
  - Pré-région (poule de x joueurs)

### TABLEAU DAMES

- Benjamins, minimes filles, cadettes, juniors fille : x joueuses (poule)

## **3- Organisation sportive du critérium fédéral départemental**

*Article 15 : Montées du comité 44 vers la ligue*

Après le tour	MESSIEURS						DAMES					
	PG	BG	MG	CG	JG	SM	PF	BF	MF	CF	JF	SD
1,2 et 3	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1
Dernier	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1

*Article 16 : Principe des descentes*

Les descentes de l'échelon régional à l'échelon départemental dans tous les tableaux sont fonction des montées des divisions l'échelon départemental et des descentes de l'échelon nationale 2 au tour précédent.

*Article 17 : Montées au sein du comité*

SENIORS MESSIEURS		
Division	Nombre de joueurs	Montées vers la division supérieure
PR	<b>32</b>	2
D1	<b>24</b>	<b>4</b>
D2	<b>24</b>	4
D3	24x2	4x2
D4	X	2 par tableau de 16, 4 par 24, 6 par 32

JUNIORS GARCONS			
Division	Nombre de joueurs	Montées après tours 1, 2 et 3	Montées après le dernier tour
PR	24	2	1
D1	24	4	2
D2	24	4	2
D3	X	2 par 16, 2x2 par 24, 6 par 32	1 par 16, 2 par 24, 3 par 32

CADETS			
Division	Nombre de joueurs	Montées après tours 1, 2 et 3	Montées après le dernier tour
PR	24	2	1
D1	24	4	2
D2	24	4	2
D3	X	2 par 16, 4 par 24, 6 par 32	1 par 16, 24 par 24, 3 par 32

MINIMES GARCONS			
Division	Nombre de joueurs	Montées après tours 1, 2 et 3	Montées après le dernier tour
PR	24	2	1
D1	24	4	2
D2	X	2 par 16, 4 par 24, 6 par 32	1 par 16, 24 par 24, 3 par 32

BENJAMINS			
Division	Nombre de joueurs	Montées après tours 1, 2 et 3	Montées après le dernier tour
PR	X	2	1
D1	X	2 par 16, 4 par 24, 6 par 32	1 par 16, 24 par 24, 3 par 32

POUSSINS + BENJAMINES, MINIMES FILLES, CADETTES, JUNIORS FILLES ET SENIORS DAMES		
Division	Nombre de joueurs	Montées vers la division supérieure
PR	X	1

**Article 18 : Formule du critérium fédéral départemental**

Pour tous les tableaux, le placement des Joueurs (J) en poules sera en fonction du « serpent ».

A l'issue des poules, la formule de la compétition est le Classement Intégral (CI) avec un tirage au sort selon les règlements sportifs fédéraux de chaque catégorie (Benjamins à Seniors).

SENIORS MESSIEURS			
Division	Nombre de joueurs	Poules	CI
PR	32	8 poules de 4J	1 à 32
D1	24	8 poules de 3J	1 à 24
D2	24	8 poules de 3J	1 à 24
D3	24	8 poules de 3J(x2)	1 à 24 (x2)
D4	X	X poules de 3 ou 4J	1 à x

JUNIORS GARCONS			
Division	Nombre de joueurs	Poules	CI
PR	24	8 poules de 3J	1 à 24
D1	24	8 poules de 3J	1 à 24
D2	24	8 poules de 3J	1 à 24
D3	X	X poules de 3J	1 à X

CADETS			
Division	Nombre de joueurs	Poules	CI
PR	24	8 poules de 3J	1 à 24
D1	24	8 poules de 3J	1 à 24
D2	24	8 poules de 3J	1 à 24
D3	X	X poules de 3J	1 à x

MINIMES GARCONS			
Division	Nombre de joueurs	Poules	CI
PR	24	8 poules de 3J	1 à 24
D1	24	8 poules de 3J	1 à 24
D2	X	X poules de 3J	1 à x

BENJAMINS			
Division	Nombre de joueurs	Poules	CI
PR	24	8 poules de 3J	1 à 24
D1	X	X poules de 3J	1 à x

**Article 19 : Repêchages**

Repêchage à l'échelon régional envisagé par le responsable régional du critérium fédéral le mercredi midi précédent la compétition.	Le premier remplaçant de l'échelon départemental a l'obligation de monter à l'échelon régional
Repêchage à l'échelon régional envisagé par le responsable régional du critérium fédéral entre le mercredi midi et le vendredi midi précédent la compétition.	Le premier remplaçant (voire le 2e en cas de refus), prévenu par le responsable CF (régional), peut monter à l'échelon régional s'il y a accord du joueur. Le responsable CF (régional) doit prévenir le responsable CF de l'échelon départemental

**4- Dispositions diverses**
**Article 20 : Lieux et horaires des 4 tours**

Catégories	Division	Lieu	Jour	Pointage	Début
BENJAMINS	PR	<b>COUERON</b>	Samedi	8H30	9H00
BENJAMINS	D1	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	8H30	9H00
MINIMES	PR	<b>LA CHAPELAINE</b>	Samedi	8H30	9H00
MINIMES	D1/D2	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	8H30	9H00
CADETS	PR	<b>LA CHAPELAINE</b>	Samedi	13H30	14H00
CADETS	D1	<b>COUERON</b>	Samedi	13H30	14H00
CADETS	D2/D3	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	13H30	14H00
BENJAMINES	PR	<b>NANTES - MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	9H30	10H00
MINIMES FILLES	PR	<b>NANTES - MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	9H30	10H00
CADETTES	PR	<b>NANTES - MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	9H30	10H00
JUNIORS FILLES	PR	<b>NANTES - MANGIN BEAULIEU</b>	Samedi	9H30	10H00
JUNIORS	D2/D3B	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Dimanche	8H30	9H00
JUNIORS	D3A	<b>COUERON</b>	Dimanche	8H30	9H00
JUNIORS	PR	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Dimanche	13H30	14H00
JUNIORS	D1	<b>COUERON</b>	Dimanche	13H30	14H00
SENIORS	PR	<b>SAVENAY</b>	Dimanche	8H30	9H00
SENIORS	D3B	<b>MONTOIR ST MALO</b>	Dimanche	8H30	9H00
SENIORS	D2	<b>SAINT-MICHEL CHEF-CHEF – CHAUMES ST BREVIN - ST NAZAIRE TT<sup>1</sup></b>	Dimanche	8H30	9H00
SENIORS	D3A	<b>MONTOIR ST MALO</b>	Dimanche	13H30	14H00
SENIORS	D1	<b>SAINT-MICHEL CHEF-CHEF – CHAUMES ST BREVIN - ST NAZAIRE TT<sup>1</sup></b>	Dimanche	13H30	14H00
SENIORS	D4	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Dimanche	13H30	14H00
SENIORS DAMES	PR	<b>NANTES – MANGIN BEAULIEU</b>	Dimanche	13H30	14H00

<sup>1</sup>Les lieux de la D1 et D2B sont organisés par les clubs de St Michel Chef Chef tour 1, Chaumes tour 2, St Brevin tour 3 et St Nazaire TT tour 4.

**Article 21 : Durée des parties**

Toutes les parties de poules et de tableaux se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnées).

**Article 22 : Cotations et classement final**

A chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème fixé par les règlements fédéraux.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un(e) joueur (joueuse) de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il (elle) aura marqué au cours des autres tours de la saison.

**Article 23 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge**

Division	N1	N2	Région	Pré-région	D1	D2	D3
Toutes catégories	A	--	--	--	--	--	--
Seniors	--	B	C	D	E	F	G
Juniors	--	C	D	E	F	G	H
Cadets	--	D	E	F	G	H	I
Minimes	--	E	F	G	H	--	--
Benjamins	--	F	G	H	I	--	--
Poussins	--	--	--	I	--	--	--

*Article 24 : Barème de cotation du critérium fédéral départemental*

	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32
1 <sup>er</sup>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2 <sup>ème</sup>	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
3 <sup>ème</sup>	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65
4 <sup>ème</sup>	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55
5 <sup>ème</sup>	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45
6 <sup>ème</sup>	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40
7 <sup>ème</sup>		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37
8 <sup>ème</sup>			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35
9 <sup>ème</sup>				2	5	10	15	20	22	22	25	33
10 <sup>ème</sup>					2	5	10	15	19	19	24	32
11 <sup>ème</sup>						2	5	10	16	17	23	31
12 <sup>ème</sup>							2	7	13	15	22	30
13 <sup>ème</sup>								5	11	13	17	29
14 <sup>ème</sup>								4	9	11	15	28
15 <sup>ème</sup>								3	7	9	13	27
16 <sup>ème</sup>								2	5	7	11	26
17 <sup>ème</sup>									3	5	9	23
18 <sup>ème</sup>									2	4	8	20
19 <sup>ème</sup>										3	7	17
20 <sup>ème</sup>										2	6	15
21 <sup>ème</sup>											5	13
22 <sup>ème</sup>											4	12
23 <sup>ème</sup>											3	11
24 <sup>ème</sup>											2	10
25 <sup>ème</sup>												9
26 <sup>ème</sup>												8
27 <sup>ème</sup>												7
28 <sup>ème</sup>												6
29 <sup>ème</sup>												5
30 <sup>ème</sup>												4
31 <sup>ème</sup>												3
32 <sup>ème</sup>												2

Faire suivre ce nombre de la lettre correspondant à l'échelon.

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur (par exemple : 100D= 1C...).